

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Bé'houkotai



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Bé'houkotai

Combien l'assiduité est chérie ! Fixer un temps pour l'étude de la Torah : une bonne recette pour la subsistance

« Si vous allez dans Mes voies (חוק), Je vous donnerai vos pluies en leurs temps. » (26, 3-4)

Le Divré Chemouel fait remarquer que deux choses sont appelées חוק : la **Torah** (comme ici « Mes voies ») et la **subsistance**¹. Il en déduit que le verset : « Si vous allez dans Mes voies (חוק) » signifie que l'homme doit réaliser les deux ensemble : travailler pour sa subsistance et fixer un temps pour l'étude de la Torah (et la prière). Ce comportement lui fera mériter que s'accomplisse la suite du verset : « Je vous donnerai vos pluies » (l'abondance matérielle) « en leurs temps », autrement dit, par le mérite du **temps** fixé pour l'étude², ce qui ne sera pas le cas pour ceux qui pensent que les moments consacrés à l'étude leur font perdre une partie de leur subsistance. Beaucoup, même parmi ceux qui fixent des temps d'étude, ressentent le fait de devoir « sacrifier » leur temps si précieux pour l'étude et la prière comme un véritable don de soi. Ils pensent qu'ils auraient pu gagner davantage s'ils avaient utilisé ces moments à travailler. C'est une grave erreur ! Car au contraire, ce temps consacré à une étude régulière est la meilleure garantie pour maintenir leur moyen de subsistance et mériter que leurs entreprises soient couronnées de succès.

Le Divré Chemouel explique ensuite longuement que c'est la raison pour laquelle le verset qui précède celui-ci (à la fin de Parachat Béhar) est ומקדשי תיראו (« Vous craignez Mon sanctuaire »),

que l'on peut également le comprendre ainsi : « Vous vous ferez voir dans Mon sanctuaire » (le verbe ליראות pouvant signifier à la fois "se faire voir" et "craindre", n.d.t). Il vient ainsi suggérer qu'il incombe à un homme d'être présent à la synagogue.

A présent, réfléchissons quelque peu sur ce verset : il est certain qu'il ne parle pas de quelqu'un qui est au chômage et n'a rien à faire de son temps. Car d'expliquer qu'il se trouve à la synagogue ne viendrait rien nous apprendre de nouveau puisque, de toute façon, il n'a rien d'autre à faire. Au contraire, la succession des deux versets (le dernier de la Paracha précédente et le premier de la nôtre) tend à suggérer qu'il s'agit de quelqu'un qui travaille pour subvenir à ses besoins : « Si vous allez dans Mes voies (חוק ed snes nos snad "ecnatsisbus" »), et qui interrompt ses affaires pour entrer dans une synagogue afin d'étudier ou de prier (« Vous vous ferez voir dans mon sanctuaire »). C'est à lui que la Torah promet : « Je vous donnerai vos pluies en leurs temps », "par leurs temps", autrement dit, par le mérite du temps qu'il se fixe pour entrer à la synagogue afin de prier et d'étudier la Torah.

Pour reprendre les mots du Divré Chemouel :

« Le sens du verset : "Je vous donnerai vos pluies en leurs temps" est que, par le mérite des "temps" où il se rend à la synagogue, il ne perdra rien. Car, de même que pour la Mitsva de **se faire voir** au Temple (lorsque le peuple d'Israël montait à Jérusalem pour les fêtes, n.d.t), le Saint-Béni-Soit-Il promet : "Et pas un homme ne convoitera ta terre lorsque tu monteras pour

1. A un autre endroit, le Divré Chemouel explique que le terme חוק suggère la subsistance, comme il est écrit (Michlé 30, 8) : הטרופני נא להם חוקי : [« Donne-moi mon pain quotidien »], ou bien encore comme la Guemara (Betsa 16a) enseigne : חוק לשנא רמווני ["חוק c'est un langage de subsistance"].

2. En hébreu, le terme employé pour dire « en leur temps » est בעתם qui signifie également « par leurs temps ».

te faire voir", la même promesse s'adresse également en toute époque et à chaque individu qui "monte" à la synagogue pour étudier la Torah et pour prier. Car aujourd'hui, en exil, il ressemble alors à quelqu'un qui montait jadis au Beth Hamikdache. »

Et en vérité, il n'y a pas mieux que celui qui se fixe un temps pour l'étude et qui est intransigeant sur celui-ci. Le Divré Chemouel rapporte une Guemara (Zéva'him 89a) qui enseigne : « Celui qui est plus régulier que l'autre, lui est supérieur » (au sujet des sacrifices, n.d.t), et il l'explique par une allusion :

« Cela suggère que le service Divin accompli avec régularité a plus de valeur que celui qui est irrégulier. Et bien que la Guemara rapporte également que "celui qui est plus saint que l'autre lui est supérieur (toujours au sujet des sacrifices, n.d.t)", elle enseigne que la valeur de la régularité est néanmoins supérieure à celle de la sainteté. En d'autres termes, un personne régulière dans l'accomplissement de son service d'Hachem est considérée d'un niveau spirituel supérieur à une autre qui ne le serait pas, même si la première est d'un niveau de sainteté moins élevé que la deuxième. Pour donner un exemple concret : celui qui fixerait seulement une heure d'étude quotidienne, sans jamais y déroger, serait supérieur à celui qui étudierait des heures sans compter, mais qui, parfois, annulerait son étude pour des raisons diverses. Car un service assidu est plus grand qu'un service irrégulier» même si ce dernier lui est supérieur en sainteté. »

Nos Sages enseignent (Avot 3, 17) : « S'il n'y a pas de farine, il n'y a pas de Torah. » Le Or Ha'Haïm Hakadoch (au début de notre Paracha) l'explique dans le sens suivant : « S'il n'y a pas de farine », si un homme manque de subsistance, c'est le signe qu'il ne s'adonne pas à l'étude de la Torah.

Une fois, un Ba'hour (qui commençait à sortir du droit chemin) voulut "monter une affaire" et eut, pour cela, besoin d'une grosse somme d'argent. Il demanda à son père de l'aider :

« Si tu mets tes Téphilines pendant plusieurs jours, lui répondit-il, je te prêterai toute la somme. » Et de fait, le fils se plia à la requête de son père et mit ses Téphilines trois jours consécutifs. « Avec l'aide d'Hachem, lui dit ce dernier, sous une semaine, je te remettrai la somme ! » Une semaine après, le fils redemanda à son père de tenir sa promesse, et celui-ci lui répondit : « Si tu mets tes Téphilines pendant un mois, je te prêterai l'argent que tu désires ! » Lorsque le mois fut écoulé et que le fils réclama l'argent, le père s'esquiva à nouveau avec le même refrain : « Si tu mets tes Téphilines pendant encore trois mois, je te prêterai cet argent ! » Ce manège se répéta plusieurs fois, jusqu'à ce que le fils perde patience. « Te joues-tu de moi ?, demanda-t-il à son père.

-Tout de suite après les trois premiers jours, lui répondit-il, j'ai mis toute la somme dans ta pochette de Téphilines. Mais, que puis-je faire si tu te laisses entraîner par ton Yetser Hara et que tu ne l'ouvres pas ! Comment pourrais-tu trouver l'argent sans l'ouvrir ? »

La morale est évidente : « Celui qui accepte sur lui le joug de la Torah, on l'exempt du joug des obligations matérielles. » (Avot 3, 5) Cela signifie qu'il n'a pas à se fatiguer pour trouver sa subsistance. Et s'il ne trouve pas sa subsistance, c'est qu'il ne s'est même pas donné la peine "d'ouvrir la pochette des Téphilines", autrement dit d'ouvrir une Guemara ou un autre ouvrage. C'est pour cette raison qu'il n'a pas trouvé ce qui était depuis longtemps prêt et mis à sa disposition !

Le Divré 'Haïm, lui-même, demande à propos de cette Michna (« S'il n'y a pas de farine, il n'y a pas de Torah, et s'il n'y a pas de Torah, il n'y a pas de farine ») : « Dès lors, par quoi commence-t-on ? »

La réponse est que tout dépend du niveau de la personne : la majorité des gens se lèvent de bon matin et disent : « Remplissons tout d'abord notre "panier" de farine, et ensuite, nous irons étudier la Torah. Tel était

le mode de vie d'Essav. Il revenait des "champs", fatigué, et seulement après, il étudiait (lui aussi étudia puisque l'on sait qu'il demanda à Its'hak : « Papa, comment fait-on le Maasser... ? »). A l'inverse, la voie des serviteurs d'Hachem est de commencer par dire : « S'il n'y a pas de Torah, il n'y a pas de farine », et seulement ensuite, de vaquer à leurs affaires. C'est le sens du verset de notre Paracha : « *Si vous allez dans Mes voies* », que vous commencez à étudier la Torah (qui constitue « *Mes voies* »), **alors** : « *Je vous donnerai vos pluies en leurs temps !* »

Dans le livre de Kohélète (Chap.3), il est mentionné 28 fois l'expression : « *Il y a un temps pour* » : « *Il y a un temps pour naître, il y a un temps pour mourir, un temps pour planter, un temps pour déraciner ce qui a été planté (...)* », en tout 14 pour le bien et 14 pour le mal. Chacune des actions qui y sont mentionnées (*naître, mourir, planter, etc.*) est, en hébreu, écrite avec la lettre ³ל à l'exception de deux : עת ספוד (un temps pour l'oraison funèbre), עת רקוד (un temps pour danser). Le Gaon de Vilna explique cette différence en disant que la lettre ל suggère l'étude de la Torah (de son nom "Lamed" qui s'apparente au mot "Limoud", l'étude), car tout temps est potentiellement un temps d'étude, et l'étude de la Torah convient en tout temps et en toute circonstance, au temps des pleurs comme au temps des rires, au temps où l'on plante comme à celui où l'on déracine, etc., à l'exception de deux "temps", comme l'enseigne la Guemara (Ketouvote 17a) : « On cesse d'étudier lorsque l'on accompagne un mort et lorsque l'on marie une jeune fille. » C'est pour cette raison que ces deux temps עת ספוד (un temps pour l'oraison funèbre, lorsque l'on accompagne un mort) et עת רקוד (un temps pour danser, lorsque l'on marie une jeune fille), ne sont pas introduits par la lettre ל puisqu'en ces deux occasions seulement, on cesse d'étudier la Torah. Mais, en dehors de ces deux temps, **on est tenu d'étudier, qu'il s'agisse d'un "temps de bonheur" ou d'un "temps de malheur" ה"ו.**

La période actuelle est propice pour se renforcer dans l'étude de la Torah, comme l'écrivit le Kedouchat Lévi (Parachat Vayétsé) :

« **Depuis Lag Baomer, commence à poindre l'émanation spirituelle du don de la Torah sur le mont Sinai.** » Et, bien entendu, l'essentiel de la préparation pour en bénéficier consiste à étudier la Torah et à y consacrer tous ses instants. Le Isma'h Israël écrit à ce sujet que ce fut seulement lorsque les Bné Israël se trouvèrent au mont Sinai qu'ils durent accomplir tous les actes de préparation et d'abstinence mentionnés dans la Torah, parce qu'ils n'avaient pas encore reçu la Torah. Mais aujourd'hui, après le don de la Torah, la meilleure préparation consiste à s'adonner à son étude.

Et grâce à cette étude, grandiront en l'homme l'envie d'étudier et l'amour de la Torah, ce qui l'incitera à étudier encore davantage. A ceux qui arguent que **de même que la veille de Pessa'h, on s'abstient de consommer de la Matsa afin d'en manger le soir avec appétit, il faut également s'abstenir d'étudier la Torah la veille de Chavouote, afin d'avoir envie de la recevoir**, répondons que c'est un faux argument. Car pour l'étude de la Torah, c'est l'inverse qui se passe, puisqu'elle-même réveille en l'homme l'envie d'étudier encore plus. C'est ce qu'exprime le Sefat Emet :

« L'étude de la nuit de Chavouote est destinée à montrer notre attachement à la Torah. En effet, toute envie dans ce monde provient d'une faim, et plus un homme s'y habitue, plus l'envie diminue. Et, au contraire, celui qui se retient, mange ensuite avec appétit. Mais **en ce qui concerne la Torah, plus on s'y adonne, plus on augmente l'amour pour elle et plus on la convoite.** Grâce à l'étude de la Torah, la nuit de Chavouote, la soif de Torah en est d'autant plus accrue. »

3. לעקוד, למות למעת, ללדת, naître, mourir, planter

On raconte, à propos de Rav 'Haïm Kreizvirt, qui fut Rav d'Anvers en Belgique, qu'il passa une fois un Chabbat à New York aux Etats-Unis. L'après-midi, il dispensa un cours de "Pilpoul". Une multitude de personnes, habitant dans les environs, vinrent alors écouter ses paroles captivantes et empreintes de sainteté. Mais, des centaines d'autres affluèrent également de plus loin, après avoir marché une heure ou deux sous le soleil brûlant d'été. Au milieu de son cours, Rav 'Haïm déclara :

« Je m'appête à vous dévoiler **une recette qui a fait ses preuves, afin de devenir assidu dans l'étude de la sainte Torah**, pour laquelle il valait la peine de faire des heures de marche ! »

Il rappela plusieurs fois la grandeur de cette recette miraculeuse qu'il était sur le point de leur révéler et son immense utilité. Après toutes ses introductions, il finit par dire : « **La meilleure recette pour mériter l'assiduité dans l'étude, est de s'asseoir étudier**, le reste n'est que le commentaire de cette recette ! »

Plusieurs Tsadikim ont déclaré que la lumière spirituelle de chaque fête est dissimulée dans la Guemara qui traite de celle-ci [Cf. le Chem Mi Chemouel (sur Chavouote) pourquoi 'Haza'l n'ont-ils pas compilé un traité talmudique spécifique à Chavouote]. **Dès lors, la lumière spirituelle émanant de la fête du "don de la Torah" est dissimulée dans chaque Guemara du Talmud et dans tous les domaines de la Torah.** Ainsi, en étudiant la Torah, un juif mérite de recevoir cette lumière et de se purifier grâce à la sainteté qui en émane.

« Si vous allez dans Mes voies » : toutes les voies de l'existence doivent être dirigées vers un but : pouvoir étudier la Torah et accomplir les Mitsvot

« Si vous allez dans Mes voies (...) Je vous donnerai vos pluies en leurs temps (...). » (26, 3-4)

"Si vous allez dans mes voies : **que vous vous efforciez dans la Torah**" (Rachi)

Le Méor Hachémech fait un examen approfondi des versets de cette Paracha et en retire plusieurs remarques : **1) Si le sujet (comme l'explique Rachi) est l'effort dans la Torah, quel est le rapport avec le terme "aller" employé dans le verset ? Il aurait mieux convenu d'écrire : "Si vous vous adonnez à Mes voies" ou encore : "Si vous approfondissez mes voies". 2) Pourquoi le verset s'exprime-t-il sous la forme conditionnelle : "Si vous allez", alors que c'est une obligation formelle pour chaque juif de s'efforcer dans l'étude de la Torah ? Le mot "si" suggère au contraire que cela n'est pas certain mais seulement facultatif. 3) On sait que la récompense des Mitsvot n'est pas dans ce monde. Dès lors, comment se fait-il qu'ici, la Torah promet un salaire dans ce monde en disant : « Je vous donnerai vos pluies en leurs temps, et la terre produira sa récolte (...) » ? 4) Est-ce que : « Je vous donnerai vos pluies en leurs temps » constitue une récompense correspondant à la valeur immense de l'étude approfondie de la Torah ? Il semble, au contraire, que cela ne représente qu'une rétribution minime en regard de son importance.**

Pour éclaircir toutes ces questions, il faut au préalable rapporter les paroles du Or Ha 'Haïm Hakadoch dans son livre 'Hafetz Hachem (Brakhot 28b). La Guemara enseigne que lorsque l'on sort du Beth Hamidrache, on doit dire la formule de reconnaissance suivante : "Je Te remercie Hachem pour avoir placé mon lot parmi ceux qui se trouvent au Beth Hamidrache et de ne pas m'avoir fait résider parmi les marchands. Car, certes, je me lève tôt et eux se lèvent tôt, mais moi, je me lève pour étudier la Torah et eux se lèvent pour des choses vaines. Certes, je me fatigue et eux se fatiguent, mais moi je me fatigue et reçois un salaire, alors qu'eux se fatiguent et ne reçoivent pas de salaire. Certes, je cours et eux courent, mais moi je cours vers le monde futur alors qu'eux, courent vers leur perte."

Les commentateurs se sont déjà interrogés sur la raison pour laquelle le Tana se répète, en disant : "je me fatigue et reçois une récompense", et ensuite : "je cours vers le monde futur", sachant que le sens est le même (car la

récompense, c'est précisément "le monde futur"). Et à l'inverse, puisqu'il est dit : "*je cours vers le monde futur*", il n'était pas nécessaire de dire avant : "*je me fatigue et reçois une récompense*", car il est évident que si "*je cours vers le monde futur*", "*je reçois une récompense*". Et si eux "*courent vers leur perte*", cela signifie qu'ils "*ne reçoivent pas de salaire*". Le Or Ha 'Haïm répond en disant que même si un homme, dont toute l'aspiration est de s'adonner à l'étude de la Torah, est forcé de travailler un peu pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, néanmoins, son but en travaillant est uniquement de trouver le strict minimum pour vivre, afin de pouvoir étudier la Torah. **De ce fait, le Saint-Béni-Soit-Il, dans Sa grande miséricorde et Son immense bonté, lui donne une récompense également sur ses efforts accomplis pour travailler.** Car il ne travaille que "Léchem Chamaïm", afin de pouvoir s'adonner à l'étude avec l'esprit tranquille. C'est le sens de cette formule de reconnaissance dans laquelle l'homme doit rendre grâce en disant : "*je me fatigue et reçois une récompense*", à savoir : "**Je me fatigue dans mon travail pour ma subsistance et je reçois un salaire**", alors que ceux qui travaillent dans le but d'amasser des richesses, eux, ne reçoivent aucun salaire. De même, "*je cours vers le monde futur*", **car grâce au travail que j'accomplis, je peux étudier la Torah qui, elle, me permet de recevoir le monde futur. Il en résulte que c'est ce travail qui entraîne que je puisse arriver dans le monde futur.** Mais, ceux qui exercent leur métier uniquement pour obtenir une jouissance du corps, non seulement, ne reçoivent aucune récompense de leur travail, mais en plus, celui-ci les conduit à leur perte.

D'après cela, le Méor Hachémech explique le verset de notre Paracha :

« *Si vous allez dans Mes voies* » : si toutes vos "**allées** (et venues)" pour obtenir votre subsistance ne sont accomplies que dans le but d'atteindre « *Mes voies* », autrement dit uniquement pour que vous puissiez étudier la Torah. Et c'est également ce que veut dire Rachi : "**Que vous vous efforciez dans la Torah**" : "**que vous vous efforciez** dans votre travail en vue de gagner votre subsistance **pour la Torah**, afin que vous puissiez étudier sans souci de subsistance". C'est à ce propos que la Torah promet : « *Je vous donnerai vos pluies en leurs temps* ». Car lorsque le Créateur verra que l'intention de l'homme lorsqu'il travaille et fournit des efforts en vue d'obtenir sa subsistance a un but si élevé, il bénira l'œuvre de ses mains, rendra ses récoltes abondantes et augmentera ses bénéfices, afin que son esprit se libère pour pouvoir étudier sereinement, sans manquer de rien. Cela répond également à la question : "On sait pourtant qu'il n'y a pas de salaire dans ce monde-ci ?". En effet, ce n'est pas du salaire pour l'étude de la Torah dont il s'agit, mais de la récompense pour le travail de recherche de la subsistance accompli "Léchem Chamaïm", dans le seul but d'être libre pour étudier la Torah tranquillement. C'est aussi pour cela que le verset emploie la forme conditionnelle : "**Si** vous allez dans Mes voies", suggérant l'idée d'incertitude. Car, ce n'est pas une obligation absolue de s'adonner à un travail pour pouvoir étudier, puisque certains ont même le mérite que leur travail s'effectue par l'intermédiaire d'autrui.